

Demande d'examen au cas par cas préalable à la réalisation éventuelle d'une évaluation environnementale

Article R. 122-3 du code de l'environnement

Ce formulaire sera publié sur le site internet de l'autorité environnementale
Avant de remplir cette demande, lire attentivement la notice explicative

Cadre réservé à l'autorité environnementale

Date de réception :

Dossier complet le :

N° d'enregistrement :

1. Intitulé du projet

Projet de création d'un crématorium à Voiron

2. Identification du (ou des) maître(s) d'ouvrage ou du (ou des) pétitionnaire(s)

2.1 Personne physique

Nom

Prénom

2.2 Personne morale

Dénomination ou raison sociale

Pompes Funèbres Intercommunales (PFI) de la Région Grenobloise

Nom, prénom et qualité de la personne
habilitée à représenter la personne morale

M. Jean-Marc CORGIER, Directeur Général des PFI de la région grenobloise

RCS / SIRET

3 4 8 2 0 5 5 4 3 0 0 0 2 1

Forme juridique

SA d'économie mixte (à CA)

Joignez à votre demande l'annexe obligatoire n°1

3. Catégorie(s) applicable(s) du tableau des seuils et critères annexé à l'article R. 122-2 du code de l'environnement et dimensionnement correspondant du projet

N° de catégorie et sous-catégorie	Caractéristiques du projet au regard des seuils et critères de la catégorie (Préciser les éventuelles rubriques issues d'autres nomenclatures (ICPE, IOTA, etc.))
Catégorie 48: "Crématoriums"	<p>Le crématorium sera implanté sur la parcelle AP 679 de la commune de Voiron sur une surface détachée d'environ 9350 m² en bordure de la future voirie Nord de la ZA du Parvis 2, zone actuellement en cours de création.</p> <p>A priori, le projet sera également soumis à Dossier Loi sur l'Eau au titre de l'article R214-1 du Code de l'Environnement (rubrique 2.1.5.0 en fonction des caractéristiques définitives du projet).</p>

4. Caractéristiques générales du projet

Doivent être annexées au présent formulaire les pièces énoncées à la rubrique 8.1 du formulaire

4.1 Nature du projet, y compris les éventuels travaux de démolition

Le projet consiste à construire un crématorium intégré dans une zone d'activités nouvellement créée (Parvis 2) sur la commune de Voiron afin de répondre aux besoins dans la région grenobloise. La parcelle de 9 350 m² intègre également le site cinéraire (1500 m²) associé au crématorium.

Le projet architectural se veut soigné, moderne (organisation circulaire du bâtiment) et se préoccupe de respecter des objectifs de protection de l'environnement.

Le crématorium comprend un bâtiment de 575 m², accueillant à la fois des locaux destinés à l'accueil du public (salle de cérémonie, salle d'introduction, espace convivialité, salons, etc) puis des locaux privatifs et administratifs (bureaux, salle des fours, chaufferie, espace fleurs, etc). Le site comprend également une cours technique, une voirie intérieure, des emplacements de stationnement (50 places) et près de 2 900 m² d'espaces verts (comprenant le site cinéraire) entourés d'une voie de circulation piétonne.

4.2 Objectifs du projet

L'objectif premier est de créer un espace consacré à la perpétuation de la mémoire et propice au recueillement tout en prenant en compte les objectifs de développement durable dans la construction du site.

L'objectif du projet est également de répondre aux besoins de la région grenobloise dans le domaine de la crémation puisqu'il n'existe pas aujourd'hui d'installations de même nature à moins de 30 kilomètres autour de Voiron. De plus, ce projet doit permettre de pallier l'augmentation du nombre de décès ainsi que la hausse du taux de crémation prévues dans cette même région.

Le projet implique des prestations d'un haut niveau de qualité comprenant au minimum un recueillement et un rituel d'adieu avant la crémation.

Le projet s'inscrit également dans le respect des réglementations en vigueur concernant les niveaux de rejets à l'atmosphère (Arrêté du 28 janvier 2010).

4.3 Décrivez sommairement le projet

4.3.1 dans sa phase travaux

Le calendrier prévisionnel prévoit un dépôt du permis de construire à la fin du mois de novembre 2019.

Dans sa phase travaux, le projet consistera en la mise en place d'une structure en béton armé aux fondations par semelles filantes. Les façades en béton armé permettront la pérennité de l'ouvrage avec de bonnes qualités environnementales. Les menuiseries extérieures seront en aluminium laqué.

Les espaces verts sont garnis de gazon et de prairie alors qu'une couronne d'érables servira de délimitation au site.

L'architecture des réseaux est adaptée à l'architecture des bâtiments. Les aménagements intérieurs comprennent notamment la fourniture et l'installation du four et du système de filtration des rejets atmosphériques puis la mise en place d'un plancher chauffant.

Par ailleurs, une charte chantier propre sera mise en place.

4.3.2 dans sa phase d'exploitation

En phase d'exploitation, le crématorium est prévu pour accueillir 430 crémations lors de la première année puis il est projeté 730 crémations annuelles à l'horizon 2037.

L'accès au site se fera depuis la voie interne de la Zone d'Activités (ZA) Le Parvis 2.

Les bâtiments et le système de filtration des rejets atmosphériques sont dimensionnés de manière à pouvoir accueillir un second four en situation de forte demande de prestation. Les fumées induites seront traitées et un système de récupération de l'énergie du traitement permettra de chauffer le bâtiment. A noter que, conformément à la réglementation, le projet est pensé pour ne laisser apparaître aucun conduit de fumées.

La cour technique permet de faciliter les opérations de maintenance grâce à son accès aisé aux locaux de stockage et de traitement.

Les services offerts à la clientèle se voudront de haute qualité dans le respect des défunts et de leurs proches. Le projet prévoit un jardin du souvenir et un "jardin des tout-petits" dans le site cinéraire. Le crématorium proposera également des emplacements (colombiariums, places funéraires) au cœur de cet espace paysager.

Les accès piétons parcourant les espaces extérieurs du site sont aménagés pour les personnes à mobilité réduite.

4.4 A quelle(s) procédure(s) administrative(s) d'autorisation le projet a-t-il été ou sera-t-il soumis ?

La décision de l'autorité environnementale devra être jointe au(x) dossier(s) d'autorisation(s).

Le projet a été ou sera soumis aux procédures administratives suivantes :

- Permis de Construire;
- Arrêté d'habilitation funéraire;
- Autorisation préfectorale de création, soumise au préalable à enquête publique;
- Dossier Loi sur l'Eau (régime de déclaration à priori)

4.5 Dimensions et caractéristiques du projet et superficie globale de l'opération - préciser les unités de mesure utilisées

Grandeurs caractéristiques	Valeur(s)
Surface de la partie de parcelle AP 679 dédiée au projet	9 350 m ²
Surface bâti	575,1 m ²
Surface en espaces extérieurs	5 998,9 m ²

4.6 Localisation du projet

Adresse et commune(s)
d'implantation

Voie interne de la ZA Le Parvis 2
Z.A Le Parvis 2
38 500 Voiron
Parcelle AP 679

Coordonnées géographiques¹

Long. 4 5° 2 1' 4 8 " 37 Lat. 0 5° 3 4' 0 0 " 46

Pour les catégories 5° a), 6° a), b) et c), 7° a), b) 9° a), b), c), d), 10°, 11° a) b), 12°, 13°, 22°, 32°, 34°, 38° ; 43° a), b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement :

Point de départ :

Long. ___° ___' ___" Lat. ___° ___' ___"

Point d'arrivée :

Long. ___° ___' ___" Lat. ___° ___' ___"

Communes traversées :

Joignez à votre demande les annexes n° 2 à 6

4.7 S'agit-il d'une modification/extension d'une installation ou d'un ouvrage existant ? Oui

Non

4.7.1 Si oui, cette installation ou cet ouvrage a-t-il fait l'objet d'une évaluation environnementale ? Oui

Non

4.7.2 Si oui, décrivez sommairement les différentes composantes de votre projet et indiquez à quelle date il a été autorisé ?

¹ Pour l'outre-mer, voir notice explicative

5. Sensibilité environnementale de la zone d'implantation envisagée

Afin de réunir les informations nécessaires pour remplir le tableau ci-dessous, vous pouvez vous rapprocher des services instructeurs, et vous référer notamment à l'outil de cartographie interactive CARMEN, disponible sur le site de chaque direction régionale.

Le site Internet du ministère en charge de l'environnement vous propose, dans la rubrique concernant la demande de cas par cas, la liste des sites internet où trouver les données environnementales par région utiles pour remplir le formulaire.

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
Dans une zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique de type I ou II (ZNIEFF) ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	ZNIEFF de type 1 Roselière de Teissonnière à 3,7 km au Nord-Est de la parcelle de projet
En zone de montagne ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Selon l'Observatoire des Territoires et en vertu des critères édictés par la directive 76/401/CEE du Conseil du 6 avril 1976, Voiron est une commune classée en zone de montagne.
Dans une zone couverte par un arrêté de protection de biotope ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Sur le territoire d'une commune littorale ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un parc national, un parc naturel marin, une réserve naturelle (nationale ou régionale), une zone de conservation halieutique ou un parc naturel régional ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le projet se situe à 3 km à l'Ouest du Parc Naturel régional de Chartreuse
Sur un territoire couvert par un plan de prévention du bruit, arrêté ou le cas échéant, en cours d'élaboration ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un bien inscrit au patrimoine mondial ou sa zone tampon, un monument historique ou ses abords ou un site patrimonial remarquable ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans une zone humide ayant fait l'objet d'une délimitation ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	La zone humide située quelques mètres au Nord du site de projet a été prise en compte dans le choix de l'emprise géographique du crématorium. Le projet est situé hors de cette zone humide. De plus, des mesures d'évitement sont déjà en cours de réalisation suite à l'étude d'impact réalisée pour la Zone d'Activités de Parvis 2 (étude qui fixait les limites de la zone humide).

Dans une commune couverte par un plan de prévention des risques naturels prévisibles (PPRN) ou par un plan de prévention des risques technologiques (PPRT) ? Si oui, est-il prescrit ou approuvé ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	La commune de Voiron dispose d'un plan de prévention des risques naturels d'inondation de la rivière Morge, approuvé par arrêté préfectoral du 8 juin 2004. Le projet de crématorium ne se situe cependant pas en zone inondable ou en zone de contraintes.
Dans un site ou sur des sols pollués ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	La base de données BASOL ne recense aucune activité à proximité ou en amont hydraulique du projet.
Dans une zone de répartition des eaux ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un périmètre de protection rapprochée d'un captage d'eau destiné à la consommation humaine ou d'eau minérale naturelle ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un site inscrit ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Le projet se situe-t-il, dans ou à proximité :	Oui	Non	Lequel et à quelle distance ?
D'un site Natura 2000 ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	La zone NATURA 2000 "Marais du Val d'Ainan", zone la plus proche du site de projet, se trouve à plus de 4,5 km au Nord-Ouest.
D'un site classé ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

6. Caractéristiques de l'impact potentiel du projet sur l'environnement et la santé humaine au vu des informations disponibles

6.1 Le projet envisagé est-il **susceptible** d'avoir les incidences notables suivantes ?

Veillez compléter le tableau suivant :

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? <i>Appréciez sommairement l'impact potentiel</i>
Ressources	Engendre-t-il des prélèvements d'eau ? Si oui, dans quel milieu ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Impliquera-t-il des drainages / ou des modifications prévisibles des masses d'eau souterraines ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il excédentaire en matériaux ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Des terrassements pourront être nécessaires ponctuellement. Les déblais et remblais seront équilibrés. Si toutefois des matériaux supplémentaires étaient produits, ils seront éliminés vers une filière de déchets appropriée.
	Est-il déficitaire en matériaux ? Si oui, utilise-t-il les ressources naturelles du sol ou du sous-sol ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Il est possible que des remblais soient nécessaires sur le site. Les remblais et déblais seront équilibrés. Les ressources du sous-sol ne seront pas utilisées.
Milieu naturel	Est-il susceptible d'entraîner des perturbations, des dégradations, des destructions de la biodiversité existante : faune, flore, habitats, continuités écologiques ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Les enjeux floristiques et surtout faunistiques identifiés dans l'étude faune/flore de Juillet 2019 (Annexe 7) sur la parcelle ne sont pas concernés par l'emprise directe du projet. Ils se cantonnent au Nord de la parcelle AP679. Des mesures de compensation sont déjà mises en œuvre concernant ces enjeux naturaliste et la zone humide au Nord du projet à l'échelle de la Zone d'Activités Parvis 2 (par l'intermédiaire de l'étude d'impact réalisé en 2016). De plus, le projet a pris en compte dès sa conception la présence à proximité de la zone humide.
	Si le projet est situé dans ou à proximité d'un site Natura 2000, est-il susceptible d'avoir un impact sur un habitat / une espèce inscrit(e) au Formulaire Standard de Données du site ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

	Est-il susceptible d'avoir des incidences sur les autres zones à sensibilité particulière énumérées au 5.2 du présent formulaire ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il la consommation d'espaces naturels, agricoles, forestiers, maritimes ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	La partie de parcelle de 9350 m ² dédiée au projet est actuellement un espace prairial fauché/pâturé mais sans exploitation particulière. Le projet ne consommera réellement que 5 998 m ² d'espaces extérieurs dont près de 2900 m ² d'espaces verts.
Risques	Est-il concerné par des risques technologiques ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il concerné par des risques naturels ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	La commune de Voiron dispose d'un PPRI pour la rivière Morge sur son territoire, approuvé le 8 juin 2004. Le projet est cependant localisé en "zone sans contrainte spécifique".
	Engendre-t-il des risques sanitaires ? Est-il concerné par des risques sanitaires ?	<input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/>	En phase d'exploitation, les fumées induites par le projet seront traitées avant rejet et respecteront la réglementation en vigueur. De plus, aucun conduit de fumées n'apparaîtra sur site.
Nuisances	Engendre-t-il des déplacements/des trafics	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le crématorium est voué à l'accueil des défunts et de leurs proches. Cela implique une circulation de véhicules englobée dans le trafic lié à la zone d'activités Parvis 2. Les déplacements seront ponctuels et limités au nombre annuel de crémations.
	Est-il source de bruit ? Est-il concerné par des nuisances sonores ?	<input checked="" type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/>	Les échangeurs nécessaires au refroidissement des installations en période estivale sont implantés dans la cour technique pour limiter la pollution sonore. Le projet respecte également la réglementation en vigueur en phases chantier et exploitation. De plus, le projet se situe à proximité de la RD1076 accueillant un fort trafic source de bruit.

	<p>Engendre-t-il des odeurs ?</p> <p>Est-il concerné par des nuisances olfactives ?</p>	<input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/>	<p>Les fumées émises sont traitées et filtrées avant leur rejet.</p>
	<p>Engendre-t-il des vibrations ?</p> <p>Est-il concerné par des vibrations ?</p>	<input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/>	<p>La phase de chantier pourra engendrer quelques vibrations mais cela se limitera à la durée des travaux.</p>
	<p>Engendre-t-il des émissions lumineuses ?</p> <p>Est-il concerné par des émissions lumineuses ?</p>	<input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/>	
Emissions	<p>Engendre-t-il des rejets dans l'air ?</p>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<p>Les fumées émises seront traitées et filtrées avant leur rejet et respecteront les normes de rejet.</p>
	<p>Engendre-t-il des rejets liquides ?</p> <p>Si oui, dans quel milieu ?</p>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<p>La gestion des eaux pluviales du bassin versant du projet est pensée à l'échelle de la ZA Parvis 2, qui a fait l'objet d'une étude d'impact. Chaque lot dispose de sa rétention, raccordée vers le réseau public à débit régulé. Les rejets du crématorium seront envoyés vers le bassin de rétention Nord de la ZA ayant pour exutoire final la zone humide. Ce bassin de rétention Nord a été dimensionné pour accueillir un événement centennal conformément aux recommandations du schéma directeur d'aménagement du réseau pluvial de Voiron.</p>
	<p>Engendre-t-il des effluents ?</p>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<p>Les effluents engendrés concernent uniquement l'utilisation des sanitaires et des vestiaires sur le site. Le crématorium sera raccordé au réseau d'eaux usées de la ZA Parvis nouvellement créé.</p>
	<p>Engendre-t-il la production de déchets non dangereux, inertes, dangereux ?</p>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<p>En phase exploitation : déchets issus du traitement des effluents atmosphériques, déchets collectés sur le corps des défunts, déchets de type "ordures ménagères" liés au passage du public et des employés, déchets banals liés à la maintenance des installations, ... Ces déchets seront stockés sur site dans des contenants appropriés puis évacués par des récupérateurs agréés. Les cendres des défunts sont dispersées (jardins du souvenir) ou déposées dans des emplacements prévus à cet effet (colombariums, places funéraires) dans l'espace paysager attenant directement au crématorium.</p>

Patrimoine / Cadre de vie / Population	Est-il susceptible de porter atteinte au patrimoine architectural, culturel, archéologique et paysager ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Il n'existe pas de risques d'atteinte au patrimoine architectural, culturel et archéologique. Le projet s'intégrera dans l'ensemble des aménagements de la ZA Le Parvis 2. Une intégration paysagère du crématorium est prévue grâce notamment à une couronne d'érables délimitant le site.
	Engendre-t-il des modifications sur les activités humaines (agriculture, sylviculture, urbanisme, aménagements), notamment l'usage du sol ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le projet s'inscrit plus globalement dans le développement de la Zone d'Activités Parvis 2. Avant réalisation du projet, le terrain de 9 350 m ² est une surface peu exploitée en prairie. Le projet veille à ne pas interagir avec la zone humide en amont.

6.2 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'être cumulées avec d'autres projets existants ou approuvés ?

Oui Non Si oui, décrivez lesquelles :

Le projet de crématorium s'inscrit dans la création de la Zone d'Activités (ZA Parvis 2), au Nord-Ouest de ce vaste ensemble compris entre la Rocade Ouest et la Rue du Louvasset. Le projet de ZA s'étend sur une superficie de 11,9 hectares.

Souhaitant répondre aux demandes des entreprises locales en développement et favoriser l'implantation d'entreprises nouvelles en disposant d'une offre foncière qui réponde à la diversité des demandes (situation géographique, type, desserte...), la Communauté d'Agglomération du Pays Voironnais a donc engagé une réflexion sur l'aménagement de la zone d'activité du Parvis 2 constituant l'extension de la zone d'activités du Parvis 1 existante sur le territoire de Voiron.

Cette ZA a été l'objet d'une étude d'impact, datée de Janvier 2016, et incluant la parcelle dédiée au crématorium. Cette étude édicte des mesures pour la préservation de l'environnement du projet, et instruit notamment une mesure d'évitement de la zone humide en limite Nord de l'emprise de la ZA.

Le projet de crématorium s'inscrit dans cette même stratégie d'évitement. Une étude faune/flore et zone humide en Juin/Juillet 2019 est venue confirmer l'emprise du projet vis-à-vis de cette zone humide (Annexe 7).

6.3 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'avoir des effets de nature transfrontière ?

Oui Non Si oui, décrivez lesquels :

6.4 Description, le cas échéant, des mesures et des caractéristiques du projet destinées à éviter ou réduire les effets négatifs notables du projet sur l'environnement ou la santé humaine (pour plus de précision, il vous est possible de joindre une annexe traitant de ces éléments) :

Les mesures suivantes ont été ou seront prises lors de la réalisation du projet :

- Une réactualisation des inventaires faune/flore et de l'étude zone humide en Juin/Juillet 2019 par le bureau d'études EODD ingénieurs Conseils (étude jointe en annexe 7) ;
- La prise en compte et le respect de la stratégie d'évitement de la zone humide ainsi que de l'ensemble des mesures compensatoires mises en place dans le cadre de la création de la ZA du Parvis 2 ;
- Le traitement et la filtration des fumées afin de réduire les émissions polluantes dans l'air;
- L'intégration paysagère prévue du crématorium grâce notamment à la couronne d'arbres délimitant le site et à la promotion maximale des espaces verts dans le projet;
- L'utilisation de matériaux de bonnes qualités environnementales lors de la construction du bâtiment.

7. Auto-évaluation (facultatif)

Au regard du formulaire rempli, estimez-vous qu'il est nécessaire que votre projet fasse l'objet d'une évaluation environnementale ou qu'il devrait en être dispensé ? Expliquez pourquoi.

Au regard des éléments évoqués dans ce formulaire, nous estimons que le projet de crématorium devrait être dispensé d'évaluation environnementale. En effet, le projet s'inscrit dans un ensemble plus global (ZA du Parvis 2) ayant déjà été l'objet d'une étude d'impact et de mesures d'évitement ou compensatoires. Le projet s'inscrit dans le respect de ces mesures.

De plus, les services instructeurs auront déjà étudiés le projet pour l'autorisation préfectorale et, le cas échéant, au titre de la Loi sur l'Eau.

Enfin, le projet a été renforcé pour tenir compte des enjeux environnementaux identifiés en lien avec le crématorium. Une étude faune/flore et zone humide a permis l'actualisation et la précision des enjeux naturels au niveau de la parcelle. Le système de traitement et de filtration est également optimisé.

8. Annexes

8.1 Annexes obligatoires

Objet		
1	Document CERFA n°14734 intitulé « informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire » - non publié ;	<input checked="" type="checkbox"/>
2	Un plan de situation au 1/25 000 ou, à défaut, à une échelle comprise entre 1/16 000 et 1/64 000 (il peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe) ;	<input checked="" type="checkbox"/>
3	Au minimum, 2 photographies datées de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des prises de vue, l'une devant permettre de situer le projet dans l'environnement proche et l'autre de le situer dans le paysage lointain ;	<input checked="" type="checkbox"/>
4	Un plan du projet <u>ou</u> , pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux catégories 5° a), 6°a), b) et c), 7°a), b), 9°a), b), c), d), 10°, 11°a), b), 12°, 13°, 22°, 32, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement un projet de tracé ou une enveloppe de tracé ;	<input checked="" type="checkbox"/>
5	Sauf pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux 5° a), 6°a), b) et c), 7° a), b), 9°a), b), c), d), 10°, 11°a), b), 12°, 13°, 22°, 32, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement : plan des abords du projet (100 mètres au minimum) pouvant prendre la forme de photos aériennes datées et complétées si nécessaire selon les évolutions récentes, à une échelle comprise entre 1/2 000 et 1/5 000. Ce plan devra préciser l'affectation des constructions et terrains avoisinants ainsi que les canaux, plans d'eau et cours d'eau ;	<input checked="" type="checkbox"/>
6	Si le projet est situé dans un site Natura 2000, un plan de situation détaillé du projet par rapport à ce site. Dans les autres cas, une carte permettant de localiser le projet par rapport aux sites Natura 2000 sur lesquels le projet est susceptible d'avoir des effets.	<input checked="" type="checkbox"/>

8.2 Autres annexes volontairement transmises par le maître d'ouvrage ou pétitionnaire

Veillez compléter le tableau ci-joint en indiquant les annexes jointes au présent formulaire d'évaluation, ainsi que les parties auxquelles elles se rattachent

Objet
- Études faune/flore et zones humides du bureau d'études EODD Ingénieurs Conseils de Juin/Juillet 2019 --> partie 6.1 "Milieu naturel" / partie 6.2 / partie 6.4

9. Engagement et signature

Je certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements ci-dessus



Fait à

La Tronche

le, 20/08/2019

Signature